

Interpellations adressées à Elio Di Rupo, Ministre-Président, concernant **L'accord commercial entre l'UE et le Mexique**

→ Commission du 18/05/2020

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les interpellations à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de:

- ❖ M. Hardy, sur « l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique »;
- ❖ M. Collin sur « l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique »;
- ❖ Mme Ryckmans, sur « l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique »;
- ❖ Mme Cassart-Mailleux sur « les craintes émises à l'encontre du nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique ».

M. Mugemangango se joint aux interpellations.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre-Président, le 28 avril dernier, la Commission européenne a annoncé la conclusion d'un accord de traité dit « de nouvelle génération » entre l'Union européenne et le Mexique.

Le Commissaire européen au Commerce, Phil Hogan, s'est félicité des avancées vers une libéralisation totale des échanges: 99 % des échanges se feraient, en effet, sans aucun droit de douane entre l'Union européenne et le Mexique. Le même commissaire Phil Hogan s'est encore récemment exprimé dans la presse en affirmant sans détour que nous avons besoin de davantage d'accords de libre-échange pour sortir de la crise sanitaire que nous connaissons. Pour lui et pour la Commission européenne, l'heure n'est surtout pas à la déglobalisation ni à la remise en cause des effets néfastes de la mondialisation.

Pourtant, depuis le début de la pandémie, les appels à renforcer la souveraineté alimentaire et les relocalisations en vue « du monde d'après » se succèdent.

Concernant plus précisément l'accord avec le Mexique, il permettrait, certes, des exportations facilitées pour le chocolat ou le fromage européens, mais il prévoit surtout des importations de contingents de viande. On parle ici de 10.000 tonnes de viande bovine et de 10.000 tonnes d'abats de viande bovine. C'est ce que dénoncent les agriculteurs, en particulier les éleveurs bovins, déjà lourdement impactés par ces traités de libre-échange qui existent déjà.

On peut dès lors s'interroger sur la cohérence de la Commission européenne qui affirme, d'un côté, vouloir relocaliser ces productions et qui, d'un autre côté, ouvre un marché gigantesque à une production alimentaire qui vient d'extrêmement loin, dans des conditions sanitaires et sociales très éloignées des nôtres.

Il y a d'ailleurs un non-sens flagrant dans le chef des autorités européennes qui mettent en place un arsenal de normes sociales, environnementales et sanitaires élevés et qui, parallèlement, augmentent l'importation de produits agroalimentaires qui ne respectent en rien ces mesures.

La conclusion des négociations entre l'Union européenne et le Mexique ne porte pas sur un nouvel accord, mais sur la modernisation d'un certain nombre de pans qui portaient notamment sur le développement durable, la propriété intellectuelle et les marchés publics.

Pour rappel, un mandat avait été octroyé à la Commission européenne en 2016. La Région wallonne, par l'intermédiaire de Paul Magnette, s'y était opposée, considérant que les balises n'étaient pas suffisantes, notamment par rapport à la question des listes négatives. Cependant, cette position n'avait pas été retenue au niveau belge.

L'accord contient certes un chapitre sur le développement durable demandant à ce que l'on tienne compte de l'Accord de Paris, de la Convention de l'OIT et de la Convention des Nations unies sur le changement climatique, mais ces normes climatiques ou sociales ne sont malheureusement pas contraignantes.

Par ailleurs, concernant le règlement des différends, les informations dont on dispose révéleraient que les normes précisant les mécanismes de règlement des différends pourraient être inférieures aux normes qui avaient fait l'objet d'accords précédemment. La ministre Morreale a indiqué, dans une réponse récente sur le sujet, que la suite des opérations se déroulerait vraisemblablement en septembre et que, à cette occasion, la question des pleins pouvoirs se posera. Nous restons extrêmement vigilants quant à la suite à donner à cet accord, comme nous l'avons été, tous unis, pour le MERCOSUR en Wallonie.

La décision de la Commission quant à la forme pose aussi question: en toute opacité et en pleine crise sanitaire. Pouvez-vous réaffirmer aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, l'opposition totale de la Wallonie à ce traité de libre-échange? Pouvez-vous nous en dire plus sur les mécanismes de règlement des différends que l'on retrouve dans ce traité?

Qu'en est-il de l'étude exigée, à de nombreuses reprises par le Gouvernement auprès de la Commission européenne pour mesurer les effets cumulés de ces importations agricoles ou de viande? Dans les conditions actuelles, il nous semble impossible pour la Wallonie de donner au Gouvernement fédéral les pleins pouvoirs pour la signature de cet accord. Confirmez-vous cette affirmation?

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, le 28 avril dernier, en pleine crise sanitaire, à un moment où l'on examinait, au cœur d'une crise jamais connue, toute une série d'effets négatifs d'une mondialisation exacerbée, au moment où chacune et chacun, avec bon sens, plaidait pour une relocalisation de toute une série de biens à produire, la Commission européenne a annoncé la conclusion des négociations d'un nouvel accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique.

Cet accord s'inscrit dans le cadre d'un accord global plus vaste, qui comprend des domaines dont la compétence relève à la fois de l'Union européenne et de ses États membres, c'est-à-dire un accord mixte. Les négociations étant terminées, le traité devrait donc être signé par les gouvernements des États membres de l'Union européenne. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon, par la voix de son ministre-président, devrait donc être appelé prochainement à accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature de l'accord.

Ce nouvel accord exempt de droits de douane la quasi-totalité des échanges de biens entre l'Union et le Mexique, y compris les produits agricoles. Selon les termes de l'accord de principe négocié entre les deux parties, au niveau agricole, la libéralisation totale atteindra plus de 85 % des lignes qui n'avaient pas déjà été libéralisées entre les deux parties.

En ce qui concerne les importations dans l'Union européenne, quelques chiffres ont déjà été cités, et je les complète. L'accord de principe prévoit notamment les contingents annuels de 20.000 tonnes de bœuf, 10.000 tonnes de poulets et 5.000 tonnes d'œufs, 10.000 tonnes de viande de porc, 25.000 tonnes d'éthanol, 30.000 tonnes de sucre ou encore, pour être complet, 35.000 tonnes de miel, avant une libéralisation totale dans sept ans.

Étant donné la situation socioéconomique déjà très difficile, que vous connaissez, pour le secteur agricole, cette nouvelle libéralisation pourrait avoir des conséquences destructrices sur l'agriculture européenne, et en particulier sur l'agriculture wallonne, dans un contexte de marché interne déjà excédentaire où tout accroissement de l'offre, même minime, peut entraîner des réductions plus que proportionnelles des prix à la production.

En outre, cette libéralisation va à l'encontre des attentes des consommateurs qui expriment une demande accrue – nous nous en réjouissons tous – pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement, de la santé humaine et du bien-être animal ainsi que le développement des circuits courts que la Wallonie encourage, de même qu'une plus grande souveraineté alimentaire qui est maintenant au cœur de toutes les préoccupations.

Plusieurs syndicats agricoles ont manifesté leur opposition à cet accord, notamment en Wallonie, mais aussi en France. Je voudrais rappeler que, pour le cdH, l'agriculture ne peut être la variable d'ajustement des accords commerciaux négociés par l'Union européenne. En particulier dans un contexte de pression agroalimentaire intense de crise environnementale, il apparaît insensé de vouloir importer ce qui est produit en Europe, et singulièrement en Wallonie, en particulier lorsque les produits sont issus d'un modèle agricole que nous refusons pour notre territoire. C'est en effet un modèle que nous refusons.

Au Mexique, l'agriculture, qui est tournée vers l'exportation, est une agriculture de type intensive. Seulement dans le domaine des cultures vivrières, on trouve de petites exploitations, mais pour une consommation locale. De plus, les standards sanitaires et environnementaux et le contrôle effectif de leur respect par le Mexique se révèlent plus aléatoires qu'en Europe.

L'utilisation de pesticides a augmenté au Mexique ces dernières années alors que l'on sait qu'elle a légèrement diminué en Europe; pas encore suffisamment.

Les élevages mexicains sont aussi parmi les plus gros consommateurs d'antibiotiques pour animaux dans le monde et cette utilisation est en forte augmentation. En outre, le Mexique est l'un des pays où la déforestation est la plus virulente. Chaque année, 330.000 hectares de forêts disparaîtraient au profit de l'expansion urbaine, agricole, minière ou touristique. L'augmentation des exportations de produits agricoles vers l'Union européenne risquerait d'entraîner une hausse de cette agriculture intensive et de la déforestation au niveau du Mexique.

La politique commerciale ne peut être considérée comme complètement indépendante des objectifs sociaux, environnementaux et climatiques, comme ceux du Green Deal européen. Bien que le projet d'accord comporte un chapitre sur le commerce et le développement durable, comme cela a été dit, ces dispositions ne semblent pas du tout contraignantes à ce jour. Cela m'amène à vous poser les quatre questions suivantes.

Partagez-vous l'analyse que je viens de développer sur les risques que cet accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique fait peser sur nos agriculteurs et éleveurs, sur la santé de nos concitoyens ainsi que sur nos objectifs climatiques et environnementaux et la durabilité, et la souveraineté de nos systèmes alimentaires? Comment évaluez-vous les impacts potentiels de cet accord sur la Wallonie, notre économie et en particulier notre agriculture, mais aussi sur les émissions globales de gaz à effet de serre ainsi que sur le respect des droits humains, des droits sociaux et des normes sanitaires et environnementales au Mexique?

Ma troisième question me permet de vous demander de faire le point sur les différents contacts et ceux de vos services au niveau européen, avec la Commission européenne et les différents États membres de l'Union et au niveau belge, bien sûr, avec le Gouvernement fédéral et les autres entités fédérées. Ces contacts ont-ils déjà abouti à des engagements ou à des prises de position? Une position intrabelge a-t-elle pu être dégagée par rapport à cet accord commercial? Dans quelle mesure les balises wallonnes sont-elles considérées par ses différents partenaires? Bref, quelles ont été vos initiatives dans ce dossier et avec quels résultats?

Enfin, les textes finalisés de l'accord n'étant pas encore disponibles pour les citoyens et les parlementaires que nous sommes, je voudrais que vous nous indiquiez si vous avez davantage d'informations sur les mécanismes de mise en œuvre et le contrôle effectif prévu dans les dispositions sur le développement durable et les droits humains, de même que sur le mécanisme de règlement des différends prévus dans l'accord.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, la Commission européenne a annoncé, le 28 avril 2019, la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et le Mexique. Nous avons abordé ce sujet succinctement en plénière, le 4 mai dernier, et nous avons pris note avec attention des éléments de réponse formulés par vos collègues, les ministres Borsus et Morreale, vu votre absence légitime.

L'importance du sujet mérite que l'on y revienne de façon plus large avec vous, ce que confirme l'intérêt et la prise de parole des différents collègues.

Cet accord vise à mettre en place un marché libéralisé à 98 % entre l'Union européenne et le Mexique. À l'instar d'autres traités de libre-échange, cet accord envisage de diminuer encore les barrières douanières qui subsistent entre les deux zones. Ainsi, pour 98 % des marchandises, les droits seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Cet accord a été annoncé en pleine crise du COVID19 et peut apparaître comme contradictoire par rapport à plusieurs des ambitions de la stratégie du Green Deal engagée par l'Union européenne. En effet, au niveau agricole et alimentaire, la stratégie F to F, farm to fork, ou « de la fourche à la fourchette », vise à soutenir l'agriculture européenne et à améliorer notre autonomie alimentaire, ce que mettent à mal des importations de quotas de viande.

Dans le secteur industriel et commercial, les investissements et le renforcement des échanges dans le secteur pétrolier – qui, pour rappel, est un marché ouvert depuis 2015 au Mexique – et avec le secteur automobile par le Mexique s'ouvre le marché de l'ALENA, le grand marché avec les États-Unis et le Canada. Ces investissements et ce renforcement des échanges sont contradictoires avec les ambitions climatiques et de durabilité. Qu'en dites-vous, Monsieur le Ministre-Président?

La conclusion d'un tel accord avec le Mexique interpelle également au niveau des droits humains. Le Mexique est l'un des pays les plus mal classés au monde en ce qui concerne la liberté de la presse, eu égard notamment aux assassinats de journalistes, et en regard des droits des femmes avec un taux de féminicides extrêmement élevé. Or, aucun élément ne vient renforcer la clause relative aux droits humains dans l'accord qui vient d'être conclu. La Wallonie est évidemment sensible à cette nécessaire prise en compte des droits humains. Je voulais que vous puissiez nous préciser ce qu'il en est.

En mai 2016, déjà, la Wallonie n'avait pas donné son aval sur le mandat de négociation de cet accord et elle a rappelé son opposition à cette négociation, notamment au regard des effets potentiels du projet d'accord sur la Wallonie et en particulier pour ses agriculteurs. Un tel accord est incompatible avec les engagements climatiques de la Wallonie de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard.

Se pose également le plein respect des droits humains, des droits sociaux et des normes sanitaires et environnementales au Mexique, qui devraient disposer d'une protection plus forte et avec force contraignante, ce qui n'est pas le cas. Pouvez-vous me le confirmer? Quelles sont les positions actuellement défendues par la Wallonie au cours de ces négociations?

De nombreuses voix se sont immédiatement élevées pour dénoncer la conclusion de cet accord, finalisé alors que la pandémie du COVID-19 accapare toutes les attentions. Outre cette conjoncture particulière, la négociation de cet accord intervient dans un contexte préélectoral au Mexique ainsi qu'en cours de renégociation de l'accord ALENA. Quelle est votre analyse de la situation?

Plus largement, je ne peux que me rallier à une position maintes fois rappelée: nous manquons indéniablement d'études d'impacts, et en particulier sur les impacts cumulés des divers traités de libre-échange.

Il s'agit de disposer d'études indépendantes et d'indicateurs d'impact qui ne se résument pas au seul PIB qui, utilisé comme seul étalon, montre ses limites quand il s'agit de renforcer la résilience sanitaire, sociale, environnementale et économique de nos sociétés.

Pour finir, pouvez-vous faire le point sur l'état des traités en cours de négociation? Lors de la dernière séance plénière, le ministre Borsus a évoqué le Chili. Où en sont les négociations avec les autres pays? Où en sommes-nous? La crise du COVID-19 ralentit-elle les négociations? Quelles sont les positions déjà prises par la Wallonie en négociations intrabelges? Quelles sont les positions défendues au final par la Belgique?

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre-Président, les négociations sur la modernisation de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique se sont conclues le 28 avril dernier. Je regrette un peu le manque de transparence et l'opacité en cette période de COVID-19. La transparence est en effet essentielle alors que ce « nouvel » accord prévoit notamment une exemption de droits de douane pour la quasi-totalité des échanges de marchandises et une simplification des procédures douanières pour faciliter les exportations.

Seront ainsi supprimées, à titre d'exemple pour l'Europe, les taxes de 20 % sur les pâtes, de plus de 20 % sur le chocolat et les confiseries, de plus de 20 % sur certains fromages, de plus de 20 % sur les pommes de terre et sur les poires en conserve, de plus de 40 % sur le porc et de 100 % sur la volaille.

L'Union européenne est dans le top 3 des partenaires commerciaux du Mexique qui, de son côté, est le premier partenaire commercial de l'Union européenne en Amérique latine. En effet, les échanges bilatéraux de marchandises ont représenté près de 66 milliards d'euros en 2019 et les exportations de l'Union européenne vers le Mexique avoisinent les 39 milliards d'euros chaque année.

Depuis l'entrée en vigueur du précédent accord commercial Union européenne Mexique en 2000, les échanges entre les deux partenaires ont augmenté à un taux d'environ 8 % par an, ce qui s'est traduit par une augmentation globale de 148 % des échanges de marchandises au cours de la période. Pour l'Union européenne, ces résultats présagent donc d'une marge importante pour l'amplification des échanges grâce au présent accord modernisé.

Il a ainsi été conclu d'éliminer les droits de douane résiduels pour de nombreux produits, essentiellement agroalimentaires, et d'instaurer des quotas d'exportation, pour le lait en poudre par exemple, qui représente un marché potentiel considérable.

L'Union européenne a également obtenu la reconnaissance de 340 indicateurs géographiques protégés. C'est nettement supérieur au nombre d'indications reconnues par le Canada dans l'accord du CETA.

Par rapport à l'accord de 2000, l'Union européenne aura aussi accès au marché des services – télécommunications, transports, commerce électronique, services financiers – et les négociations ont abouti à une ouverture des marchés publics entre les deux parties; une première pour le Mexique vis-à-vis d'entreprises étrangères.

L'accord vise également à assurer la protection des investissements. En effet, l'ancien système pour la protection des investissements, en vigueur dans la majorité des traités commerciaux bilatéraux du monde, a été remplacé par un système de règlement des différends entre investisseurs et États. Ce nouveau système a pour objectif de garantir le droit des gouvernements à régler en faveur de l'intérêt public. Cette nouvelle approche, qui se veut plus respectueuse des intérêts nationaux, a été adoptée dans les récents accords avec le Canada, CETA, et Singapour.

Enfin, une clause prévoit, en cas de litige entre l'Union européenne et le Mexique sur l'application de l'accord, de mettre en place un groupe spécial chargé de statuer sur la situation en entendant tous les requérants.

Au travers de cet accord, l'Union européenne entend ainsi continuer à promouvoir son système de normes dans le monde. Exemple à l'appui, le traité Union européenne Mexique sera ainsi le premier accord commercial de l'Union européenne à s'attaquer à la corruption. Le texte recommande en effet de faire de la corruption un délit pénal pour les fonctionnaires du gouvernement et renforce par la même occasion les contrôles et la lutte contre le blanchiment d'argent.

L'Union européenne tenait également à y mentionner l'Accord de Paris sur le climat pour inciter davantage à la ligne contre le changement climatique et pour la réduction d'émissions de carbone. De plus, l'accord comprend un chapitre sur le commerce et le développement durable qui fixe les normes rigoureuses en matière de droit de travail, de sécurité et de protection de l'environnement. L'accord comporte finalement une référence explicite, un principe de précaution qui est déjà consacré dans le traité de l'Union européenne et qui permet à cette dernière de refuser l'accès à son marché aux produits dont il n'est pas prouvé scientifiquement qu'ils sont sûrs. Nonobstant tous ces éléments mentionnés, certains secteurs ont déjà exprimé leurs craintes et leurs peurs, surtout dans le monde agricole.

L'accord modernisé entre l'Union européenne et le Mexique mentionne notamment l'ouverture du marché européen à 20.000 tonnes de viande bovine mexicaine à des droits de douane très réduits. Des questions se posent quant au respect de la conformité et l'apport de garanties sanitaires suffisantes de ces produits compte tenu du passif connu du Mexique. De manière globale, quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier délicat?

À plusieurs reprises, M. le Ministre Borsus a insisté sur le fait que l'agriculture ne devait pas être la variable d'ajustement dans ce genre de négociations commerciales et qu'il était important de protéger au mieux notre secteur agricole, dont certains de ses représentants pourraient être durement touchés par un accord qui ne les préserve pas du tout. Dans ce contexte, pourriez-vous me confirmer la vigilance de la Wallonie sur les particularités de ce dossier de libre-échange et véhiculer, tant que faire se peut, ces mises en garde?

Nous avons toujours insisté sur la nécessité de bénéficier, au préalable, d'une étude d'effets cumulés générés par ces accords commerciaux actuels et en préparation. Savez-vous si ce mécanisme d'information avance au sein des instances européennes?

En effet, nous pensons qu'il est important que l'Europe dispose de données précises sur les importations et exportations effectuées grâce à ces accords. Il conviendra ensuite de mettre cela en parallèle avec notre production et la consommation européenne dans le but de mettre des balises qui serviront à ne pas déstabiliser notre marché européen.

À l'instar de votre collègue, M. le Ministre Borsus, pensez-vous qu'il faille que la Commission mette en place une surveillance du marché, en particulier des secteurs dépendant des exportations, afin de pouvoir enclencher des mesures de soutien temporaires dès que le besoin se fera ressentir? Auriez-vous l'intention de porter ce sujet lors d'un prochain Conseil européen? Pourrions-nous recevoir des informations concernant l'articulation de cet accord commercial modernisé sur le Mexique avec les stratégies européennes en place? En d'autres mots, pourrions-nous être sûrs que nous pourrions respecter cet accord commercial?

Je terminerai, Monsieur le Ministre-Président, en disant que je comprends l'importance d'avoir un accord, car l'économie en a besoin, d'autant plus en cette période de COVID-19. Nous avons de nombreuses PME et nous pouvons favoriser l'exportation afin de créer de l'emploi, mais ceci ne peut se faire sur le dos de nos agriculteurs. Nos agriculteurs ont toujours été, dans beaucoup d'échanges, la monnaie du dernier sprint, et nous ne pouvons pas l'accepter aujourd'hui. Nous souhaitons avoir des assurances et des garanties par rapport au monde agricole. La DPR est assez claire sur le sujet. Je souhaite, Monsieur le Ministre-Président, que vous puissiez nous donner votre position. On doit demander des précisions. On n'a pas d'assurance par rapport à la qualité et par rapport au bien-être animal. Qui contrôlera, qui donnera ces garanties? Monsieur le Ministre-Président, je souhaite que vous puissiez nous informer par rapport à cela.

Vigilants par rapport à la suite à donner, certainement, mais il est clair que cet accord qui a été négocié a des choses positives par rapport à nos PME et par rapport au monde économique, mais par rapport à notre agriculture, notre agriculture locale et notre souveraineté alimentaire, nous ne pouvons pas avancer de telle manière.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre-Président, alors que la pandémie de coronavirus révèle au grand jour les fragilités économiques, sociales et sanitaires engendrées par la mondialisation et que, chaque jour, des voix s'élèvent pour appeler à produire davantage en Europe, la Commission poursuit comme si de rien n'était son agenda agressif d'approfondissement de la mondialisation néolibérale en négociant des accords à tour de bras.

Cet accord commercial illustre le refus de la Commission européenne de revoir en profondeur sa doctrine en matière de commerce et d'investissement là où l'Union européenne devrait immédiatement mettre en œuvre des politiques visant à réduire notre dépendance aux importations énergétiques et agricoles.

Cet accord vise au contraire à les accroître au détriment de la capacité des populations mexicaine et européenne à renforcer leur autonomie alimentaire et leur résilience face aux pandémies et dérèglements climatiques et écologiques.

Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit avant moi sur les conséquences particulières qu'aurait ce traité pour l'agriculture et pour les agriculteurs, mais aussi pour la qualité de notre alimentation et pour notre environnement.

En parallèle de la signature de cet accord, la Commission européenne développe pourtant la stratégie « de la fourche à la fourchette » dans le cadre de son Green Deal qui vise à garantir aux citoyens un approvisionnement sûr en aliments sains et de qualité. Il y a là clairement un double discours dans le chef de la Commission européenne.

Ces accords ne sont ni avantageux pour les travailleurs ici ni pour les travailleurs là-bas. Les accords passés prouvent que les retombées financières atterrissent dans les poches des négociants sans jamais bénéficier aux agriculteurs, comme ce fut le cas pour le CETA, qui n'a apporté aucune plus-value aux éleveurs laitiers européens, mais qui a impacté négativement le prix du lait pour les éleveurs canadiens.

Il est d'ailleurs à noter que l'Union européenne met de moins en moins en avant les gains que procurent ces traités pour le PIB ou pour l'emploi européens, les études d'impact à ce sujet montrant le plus souvent qu'ils sont minimes.

Les accords de commerce et d'investissement confèrent aujourd'hui aux entreprises multinationales des droits exorbitants et leur donnent accès à un système de justice parallèle pour les protéger. Ils prévoient la mise en œuvre d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, alors que ces dispositifs sont très décriés. Ces mécanismes – ISDS, ICS ou autres – confèrent aux entreprises multinationales une forme d'impunité et des pouvoirs étendus pour s'opposer à la mise en œuvre de politiques locales ou nationales favorables à la transition écologique et sociale.

En ouvrant les marchés publics des provinces mexicaines, par exemple aux multinationales européennes, et en autorisant le règlement d'éventuels conflits entre investisseurs et États à des tribunaux d'arbitrage très décriés, on renforce l'impunité des dites multinationales et l'on renforce aussi leur pouvoir contre des collectivités qui voudraient limiter leurs actions.

Comme toujours, cet accord mentionne la durabilité, l'Accord de Paris, mais, comme toujours, il ne s'agit que d'un petit chapitre qui n'est en rien contraignant. Faire venir de la viande de l'autre bout du monde n'a aucun sens. Quand on paie l'avion à un steak et qu'il arrive à être toujours le moins cher, on sait ce qui se cache derrière ce prix bas: la souffrance animale, celle de l'environnement et celle des travailleurs. Avec ce type d'accord, des deux côtés de l'océan, ce sont les travailleurs qui perdent.

Aujourd'hui – après, j'en viens à mes questions –, l'enjeu essentiel ne devrait pas être de savoir comment augmenter les profits des multinationales en augmentant encore plus l'exploitation des travailleurs de là-bas et la misère des travailleurs agricoles d'ici. Aujourd'hui, les questions essentielles devraient être celles de savoir comment partager les richesses produites, comme assurer l'augmentation des revenus des travailleurs en général et des petits et moyens agriculteurs en particulier, et comment garantir la protection de l'environnement. Cet accord va dans le sens inverse de celui que nous devrions donner à l'histoire.

Pour les accords mixtes commerciaux précédents du même type, il y a eu de longues discussions sur les balises à leur donner et les conditions à négocier. Aujourd'hui, reconnaissez-vous que l'ADN de ce texte, cet ADN libéral, n'est pas la voie à prendre et qu'il ne s'agit pas ici seulement de fixer des balises, mais de pleinement rejeter cet accord?

Actuellement, les Nations unies sont les acteurs des négociations en faveur d'un traité international pour les entreprises et les droits humains. Ce traité vise, entre autres, à rendre contraignantes des règles de mise en œuvre de responsabilité écologique et sociale des multinationales. Le but est de mettre fin à leur impunité en la matière.

Si je ne me trompe pas, la Région wallonne a donné son soutien de principe à ces négociations, mais, pour reprendre les termes des Nations unies, « l'attitude de l'Union européenne et des États membres reste incertaine ». Allez-vous interpellier, Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement fédéral et l'Union européenne pour obtenir leur soutien quant à ces négociations?

Réponse d'Elio Di Rupo, Ministre-Président. – Mesdames et Messieurs les députés, je ne dirais pas que tout a été dit, mais on voit et l'on entend la tonalité de nos collègues au Parlement; tonalité que je peux comprendre.

Je ne vous cache pas que, comme vous, je suis interpellé par le tempo de la Commission dans le contexte de la pandémie; non pas qu'il faille tout arrêter, mais il est vrai que l'on a le sentiment que la Commission veut avancer à marche forcée pour conclure des accords commerciaux, alors qu'une très grande partie, si pas la majorité, des responsables, hommes et femmes politiques, sont concentrés sur la gestion de la crise.

Un sujet de réflexion que vous avez évoqué est que, s'il y a un enseignement à tirer de la pandémie du COVID-19, c'est la carence inimaginable de l'Union européenne, l'espace économique le plus riche du monde, qui n'a pas été capable – et l'est-elle aujourd'hui? –, durant des semaines, de fournir à sa propre population, dont une partie se mourait, des masques, des respirateurs et d'autres matériaux de production. C'est aussi évident que d'avoir un nez sur son visage.

On devrait consacrer notre temps, tous ensemble, en ce compris les commissaires, à déterminer comment on peut relocaliser en Europe des secteurs stratégiques – sanitaire, alimentaire, agroalimentaire – et comment on peut constituer des stocks stratégiques. Ce devrait être le travail numéro un.

À l'inverse, on voit que la Commission européenne maintient le programme des accords commerciaux défini avant la crise, dont acte. La Commission considère, depuis des décennies d'ailleurs, que la politique commerciale est un moyen de répondre à la nécessité de diversifier les chaînes d'approvisionnement de l'Union européenne. Je n'en crois pas un mot.

Entendons-nous bien, et je voudrais que la position du Gouvernement soit bien comprise: il n'est pas question de protectionnisme et il n'est pas question de repli à l'intérieur de nos frontières. Ce serait ridicule, car nous sommes un pays d'exportations.

Nous sommes pour un commerce, mais pour un commerce dont les règles sont partagées et comparables et, si elles ne sont pas comparables, convergentes.

Il faut, à notre sens, se laisser le temps pour analyser toutes les raisons qui ont entraîné l'Union dans une dépendance dramatique à l'égard de secteurs et d'industries stratégiques, situés dans un pays tiers, dans un pays non européen. Nous espérons que les conclusions seront tirées en synergie avec le Conseil et le Parlement européens.

Pour ce qui concerne l'accord avec le Mexique, comme vous l'avez mentionné, en réalité, ce n'est pas un nouvel accord: c'est l'actualisation d'un accord de 1997 entré en vigueur en 2000. L'actualisation de l'accord avait été décidée pour inclure de nouveaux sujets: les normes de protection du travail, la propriété intellectuelle, l'investissement et l'amélioration des conditions d'accès aux marchés pour les biens et services et les marchés publics.

Rappelez-vous, en 2006, la Wallonie avait clairement signifié, en coordination intrabelge, qu'elle ne pouvait pas marquer son accord sur le projet de mandat à octroyer à la Commission européenne. À l'époque, on estimait que les balises n'étaient pas suffisamment respectées.

Deux points étaient particulièrement problématiques.

Premièrement, le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États retenu dans le mandat et qui était identique à celui du mandat pour le TTIP, accord que se négociait à l'époque avec les États-Unis. Il s'agissait d'inclure soit un ISDS classique soit l'ICS, le mécanisme qui était d'ailleurs en négociation pour le CETA.

Deuxièmement, le mandat n'excluait pas l'utilisation de listes négatives pour l'accès au marché dans le domaine des services de l'investissement.

Cette opposition de la Wallonie au mandat de négociation avait encore été réitérée par écrit avant la réunion des représentants permanents qui préparent les réunions du Conseil, le fameux COREPER au niveau européen.

À cette époque, les autres composantes de l'État belge soutenaient ce projet de mandat de négociations. La Flandre, pour faire simple, soutenait le projet, Bruxelles s'abstenait et nous étions contre. À notre grand étonnement, l'interprétation qu'en avait faite le SPF Affaires étrangères, à l'époque, était la suivante: « Puisqu'il y a un désaccord en intrabelge, cela veut dire qu'il n'y a pas de mandat pour s'y opposer ». Voilà la réponse, à l'époque, du SPF Affaires étrangères. L'auteur de cette position a dû étudier chez les jésuites, mais telle est la réalité. C'était bien sûr – j'ai changé ce que ma collaboratrice avait écrit dans ma note – une interprétation singulière. La Belgique n'est donc pas intervenue pour s'y opposer.

Lors de la réunion du COREPER, le mandat a été adopté au Conseil des affaires étrangères du 23 mai 2016. Il faut rappeler que, à cette époque, nous étions quelques mois avant les négociations relatives au CETA. L'opposition exprimée par la Wallonie à l'époque n'avait visiblement pas été prise en considération.

Les négociations se sont poursuivies à un rythme soutenu et les deux parties, Union européenne et Mexique, sont parvenues à un accord en 2018.

Seul un travail complémentaire était encore nécessaire sur l'ouverture des marchés publics pour aboutir à un accord global. C'est après cet accord politique que tous les textes de l'accord ont été publiés en anglais par la Commission européenne – j'ouvre une parenthèse: maintenant que la Grande-Bretagne n'est pas là, avoir comme langue de travail l'anglais, on doit être le seul espace du monde à ne pas utiliser une langue qui n'est pas une des siennes, mais on n'est pas à un surréalisme près, surtout nous qui sommes Belges – sur le site de la Direction générale du commerce.

Maintenant qu'elle a obtenu un accord sur l'ouverture des marchés publics, la Commission entend présenter les propositions de décisions pour signer et pour appliquer l'accord de manière provisoire. Cette proposition, la Commission la fera au Conseil en septembre prochain. S'agissant d'un accord d'association, il devrait relever de la compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres, et normalement devrait être ratifié par nous au Parlement wallon.

La position belge sur cet accord n'a pas encore été arrêtée. La Wallonie a cependant clairement indiqué en concertation intrabelge que l'accord lui posait quelques difficultés relatives au contenu.

Vous avez évoqué un certain nombre de contingentements tarifaires de différents produits. Si je ne prenais que la viande bovine... Pourquoi prends-tu la viande bovine? Parce que cela a été, dans le cadre du MERCOSUR, un sujet de discussion intense. Il est prévu 10.000 tonnes. Les Mexicains voulaient... *[Réactions dans l'Assemblée]*

Oui, c'est cela, fois deux. Je ne suis pas un grand spécialiste et je me nourris donc des lectures que j'effectue. Donc, deux fois 10.000 tonnes et les Mexicains en voulaient 50.000. L'Union européenne considère que c'est un grand succès, mais cela ne nous arrange pas.

Dès que nous avons eu connaissance de cette demande du Mexique, la Wallonie n'a eu de cesse, lors des réunions intrabelges, de rappeler l'extrême sensibilité de ce secteur et la nécessité de ne pas davantage le fragiliser en faisant des concessions qui viendraient s'ajouter à d'autres déjà consenties ou envisagées dans d'autres négociations.

Nous avons relayé ce message au niveau fédéral. Cela a été relayé par la Belgique lors des différentes réunions du Comité de la politique commerciale du Conseil, qui est l'enceinte de concertation entre la Commission et les États membres. Au final, malgré que ce soit limité, si nous reprenons la viande bovine, les 10.000 fois deux ont été acceptés.

Vous l'avez indiqué, sur ce sujet, l'élevage ne se fait absolument pas comme en Europe. Ce sont, en effet, des élevages intensifs, impliquant l'utilisation des hormones et autres. Cela nous pose quand même de réelles difficultés. On trouve aussi qu'il est paradoxal que, d'un côté, l'Union européenne injecte des fonds pour soutenir certains secteurs agricoles, qui en ont vraiment besoin – et heureusement que ces fonds sont injectés – et que, de l'autre, l'on ouvre les frontières pour faciliter l'importation.

Ainsi, lors du Conseil des affaires étrangères portant sur le commerce, en mai 2018, la Belgique a insisté sur l'importance d'une analyse de l'impact cumulatif des accords commerciaux, en particulier dans le secteur agricole.

Depuis lors, la Belgique, sous l'impulsion de la Wallonie, mais aussi d'autres pays, comme la France et l'Irlande, ne cesse d'inciter la Commission à poursuivre la réflexion sur la prise en compte de l'impact cumulatif des négociations commerciales sur le secteur agricole. La Belgique a encore confirmé cette demande lors d'une réunion du Comité de politique commerciale du Conseil le 24 avril dernier.

À ce stade, la seule réponse reçue par la Commission, après deux ans d'insistance, est que « *La Direction générale de l'agriculture continue ses travaux sur l'impact cumulatif des accords commerciaux sur le secteur agricole, tant en ce qui concerne les intérêts défensifs et offensifs de l'Union européenne* ». Cela, c'est encore une phrase singulière que la Commission nous adresse et qui doit certainement vous convaincre toutes et tous.

Cette question des études d'impact global sur la Commission est cruciale à nos yeux, car il ne suffit pas que la Commission procède à des études d'impact par accord commercial. En plus, ces études sont publiées soit très tôt, quand la négociation est en cours, soit trop tard, quand le Conseil et le Parlement se sont déjà prononcés. À cet égard, on ne peut que rejoindre les demandes formulées par la France et les Pays-Bas dans un récent non-paper sur le commerce.

En matière de processus de temporalité, la Commission devrait tenter d'élaborer une procédure permettant la prise en compte, pour chaque accord, des sensibilités des États membres dans la conception des études d'impact parce que l'on a très souvent ces études d'impact globalisées, mais on ne voit pas les conséquences pays par pays; il y a des pays qui sont davantage agricoles que d'autres, ce qui fait une nette différence.

Il y a eu, par ailleurs, l'accord nord-américain de libre-échange, l'ALENA. Là aussi, on voudrait savoir ce qu'il en est et quelles sont les conséquences par rapport à nos propres accords.

Pour ce qui concerne le volet « Développement durable », les parties disent s'engager à mettre en œuvre de manière effective les principes contenus dans les conventions fondamentales de l'OIT, la Convention des Nations unies sur le changement climatique et l'Accord de Paris. C'est en tout cas ce qui est écrit. Le principe de précaution est, en outre, réaffirmé.

Un mécanisme ad hoc de règlement des différends est prévu dans le projet d'accord pour trancher les différends portant sur le respect des engagements liés au développement durable et à la protection des investissements. Tous les autres volets de l'accord sont soumis à un mécanisme de règlement des différends État par État. La Wallonie plaide pour que tous les volets de l'accord soient soumis au même mécanisme de règlement contraignant assorti de sanctions d'État à État.

Sur le volet relatif aux droits de l'homme aux normes sociales et environnementales, la situation ne semble pas optimale; c'est le moins que l'on puisse dire. En ce qui concerne les normes sociales, trois conventions de base de l'OIT ne sont toujours pas ratifiées par le Mexique.

Nous voudrions voir ratifier ces conventions, car nous connaissons les conditions de vie dans le secteur agricole au Mexique; conditions particulièrement difficiles.

Vous avez aussi évoqué la déforestation. Celle-ci est, en effet, problématique et incompatible avec les objectifs de notre Green Deal. Si l'on veut que le commerce participe à l'élévation des normes fondamentales, il faut que celles-ci fassent partie intégrante et de manière claire des accords. On voit bien que dans l'accord avec le Mexique ce n'est toujours pas le cas!

Par ailleurs, c'est la première fois que la protection de l'investissement est couverte dans un accord entre l'Union européenne et un pays d'Amérique latine.

L'accord négocié par l'Union européenne contient également un engagement des parties à œuvrer pour la mise en place d'une cour multilatérale permanente sur les investissements. Vous savez que nous soutenons cette initiative. On en avait beaucoup parlé dans le cadre du CETA, mais on n'a toujours pas réglé la question de savoir qui sélectionne et comment on sélectionne les juges.

Pour conclure, à ce stade, il est difficile pour la Wallonie d'accepter un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États qui ne rencontre pas les demandes relatives à l'acquis CETA. Il lui est également difficile d'accepter que ce mécanisme entre en vigueur provisoirement.

Comme vous le constatez, la Wallonie souhaite y voir plus clair avant de s'aventurer à octroyer les pleins pouvoirs de signature de l'accord au Fédéral et à ce stade. Dans l'état actuel des choses, j'ai aussi demandé à WBI de nous aider dans l'analyse. Nous voudrions pouvoir bénéficier des études d'impact et nous forger une opinion beaucoup plus objective et étayée.

Voilà notre position dans l'état actuel des choses.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre-Président, on l'entend chez chacun d'entre nous, il y a aujourd'hui un momentum pour changer nos modes de consommation et de production, et la manière dont notre économie fonctionne globalement.

On voit que, dans cet accord négocié par l'Europe, il y a un manque de résultats sur l'impact qu'auront les mesures et ces réglementations sur notre économie wallonne, sur nos producteurs et sur la santé des citoyens. Il est raisonnable d'attendre pour déléguer les pouvoirs au niveau fédéral.

Pour cette raison, avec la majorité, nous déposons une motion et nous souhaitons demander au Gouvernement:

- ✓ de plaider auprès de la Commission européenne pour la réalisation, au plus vite, d'une étude d'impact indépendante sur les effets cumulés des accords commerciaux sur l'économie, l'agriculture, les émissions globales de gaz à effet de serre ainsi que sur le respect des droits humains, des droits sociaux et des normes sanitaires et environnementales intégrant le contexte spécifique de la crise du coronavirus;

- ✓ dans l'attente du résultat de cette étude d'impact, de différer l'examen de la décision de délégation de pouvoir au Gouvernement fédéral pour signature à l'accord entre l'Union européenne et le Mexique;
- ✓ de conditionner en toute hypothèse cette délégation de signature non seulement en fonction des résultats de cette démarche, mais aussi du strict respect des balises de la Déclaration de politique régionale;
- ✓ de transmettre la présente motion auprès des instances fédérales et européennes concernées.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, la motion que la majorité va déposer conjointement.

M. Collin (cdH), - Monsieur le Président, vous aurez une troisième motion, que je vais vous déposer et qui ne surprendra personne puisque, le 6 mai déjà, il y a moins de 15 jours, nous avons déposé une résolution.

La motion que je vais déposer transforme cette résolution et elle est plus radicale que celle dont M. Hardy vient de faire un bref résumé au nom des groupes de la majorité. Si j'ai bien compris, notre motion est plus radicale et j'ose espérer qu'elle aurait pu être contresignée puisque j'ai entendu – je m'en suis réjoui – beaucoup de critiques par rapport à cet accord négocié: à la fois sur le manque de transparence, à la fois sur le moment où il a été finalisé et surtout concernant son contenu. Je pourrais d'ailleurs dire que rien que son contenu agricole justifie à lui seul que l'on ne puisse absolument pas envisager un seul instant de demander que cet accord soit finalisé.

Je suis un peu étonné de la formule quelque peu attentiste. J'ai entendu que M. le Ministre-Président était tout sauf enthousiaste par rapport au projet d'accord et cela me réjouit, mais je souhaiterais que nous soyons ensemble beaucoup plus clairs et plus fermes.

La demande que je formule, dans la motion déposée au nom de mon groupe, au Gouvernement wallon est:

- ✓ de ne pas accorder de délégation de pouvoir au Gouvernement fédéral pour la signature de l'accord entre l'Union européenne et le Mexique;
- ✓ de présenter au Parlement de Wallonie, avant le 31 décembre de cette année, une étude d'impact sur les effets potentiels de cet accord sur l'économie wallonne, en ce compris l'agriculture, les émissions globales de gaz à effet de serre, le respect des droits humains, des droits sociaux et des normes sanitaires et environnementales au Mexique;
- ✓ de transmettre la présente motion au Gouvernement fédéral belge et aux instances européennes concernées.

Comme nous l'avons fait pour le MERCOSUR, je souhaite que nous soyons ensemble à dire tout de suite que nous ne voulons pas de cet accord qui est préjudiciable à l'ensemble de nos agriculteurs, mais qui est aussi préjudiciable à l'ensemble de nos citoyens. Il n'est pas question d'un enjeu qui serait uniquement sectoriel au niveau agricole. Il s'agit de la qualité de l'alimentation. Il ne faut pas oublier, et l'on n'en a pas parlé tout à l'heure, que ces 20.000 tonnes de viande de bœuf, pour ne prendre que cet exemple, c'est de la viande qui va se retrouver dans des plats transformés et dont l'identification, la traçabilité, est quasi nulle et impossible.

J'espère que nous pourrons avoir le poids suffisant pour que la Wallonie impose au niveau fédéral de ne pas signer cet accord mauvais pour l'agriculture et mauvais pour l'ensemble de nos concitoyens.

Pour terminer, je rappelle, même si ce n'est pas ici que la demande doit être formulée, que la Commission chargée de questions européennes avait prévu d'entendre Phil Hogan, le commissaire européen au Commerce. C'est une demande que je vais réitérer parce que nous avons besoin d'analyse d'impact, mais avant d'avoir des analyses d'impact nous savons que cet accord est maintenant suffisamment précis pour en déduire qu'il est mauvais. Nous devons le refuser et demander au Gouvernement fédéral de ne pas le ratifier.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je note les divers points d'attention de votre part, Monsieur le Ministre-Président, sur le moment choisi, sur l'extrême dépendance de l'Europe par rapport à des produits stratégiques – on l'a vu avec la crise du COVID-19 –, vos réticences sur le règlement des différends et sur le non-respect de certaines des balises de la DPR. J'espère le même intérêt et engagement au niveau belge dans la position intrabelge, mais aussi d'autres pays au niveau européen.

Il nous faut être particulièrement attentifs, d'une part, à cerner comment, le cas échéant, les traités de libre-échange entraînent réellement de la convergence, comme vous l'évoquiez, et, d'autre part, à savoir ce qu'induisent ces traités d'échanges bilatéraux pour les populations de ces différents pays, de la Wallonie, de la Belgique et du Mexique.

Il faut disposer d'études d'impact multicritères et cerner tous les impacts par rapport aux objectifs que se donnent l'Europe et la Wallonie par rapport à des engagements climatiques, par rapport à des engagements alimentaires, vers plus de résilience pour les objectifs qu'il faut davantage viser dans le contexte du redéploiement de l'après-COVID-19: plus de résilience de nos économies et nos agricultures; plus d'importance accordée à l'humain, aux personnes, et à leur santé.

Je voudrais rappeler les impacts, au Mexique, du Roundup sur la santé des paysans et sur notre alimentation et notre santé avec ce type d'échange. Il s'agira d'accorder de l'importance aux personnes et à leur inclusion sociale.

Par rapport à l'agriculture, il est particulièrement contradictoire d'enclencher ou de vouloir enclencher des mesures de soutien dès que nécessaire alors que la libéralisation entraîne des effets négatifs. Cela équivaut à brader deux fois nos économies.

Nous disposons de balises claires, placées dans le cadre de la DPR, rappelées dans la motion: il est particulièrement important de disposer des études d'impact sur les échanges commerciaux, le climat, l'environnement, la santé, les droits sociaux et humains, et encore plus, Monsieur Collin, sur les effets cumulés de ces différents accords.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre-Président, quelques points dans votre réponse attirent mon attention: le moment mal choisi et ce manque de transparence par rapport à cet accord. Vous avez également dit: « *Il n'est pas question de protectionnisme et de repli sur soi-même* ». C'est vrai, Monsieur le Ministre-Président, que nous sommes toujours un pays exportateur. Nous avons besoin pour nos PME d'exporter et nous devons soutenir nos PME qui, à l'heure actuelle, dans cette crise du COVID, pourront aussi créer de l'emploi.

Par contre, l'étude cumulée d'impact des différents accords est évidemment indispensable. Vous voulez laisser le temps d'analyser. Il est sage de prendre cette direction, mais il faut donner des garanties et une certaine assurance pour notre monde agricole qui, à l'heure actuelle, a déjà besoin de toutes ces forces par rapport à cette crise.

Comme on l'a dit tout à l'heure, l'une des questions primordiales sera le contrôle. Monsieur le Ministre-Président, il faut prendre des contacts avec la Commission, comme le suggère la motion. Cette motion va évidemment dans la droite ligne de notre DPR. Nous avons la possibilité, à l'heure actuelle, dans les différents secteurs, de laisser le temps à l'analyse, mais avec certaines garanties et une attention importante par rapport à nos grandes récoltes qui ne peuvent pas être la monnaie d'échange face à ces différents traités.

M. Mugemangango (PTB). - Il est clair que cet accord est négatif et préjudiciable pour les agriculteurs wallons et mexicains. Il est préjudiciable pour tous ceux qui veulent avoir une consommation saine et donc pour les consommateurs. C'est dommage.

J'ai entendu ce que M. le Ministre-Président a dit, mais je pense que sa position n'est pas encore assez claire. Il faudrait avoir une position claire de rejet de cet accord. La question n'est pas d'ouvrir un processus qui aboutira à une note interprétative ou à des balises. Le cadre même de l'accord pose un problème.

Dans ce sens, la motion que nous avons introduite demande un rejet clair de cet accord et de sortir de ce processus de négociation par rapport à l'accord dont il est question. C'est un élément important.

Un second élément sur lequel je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Ministre-Président, c'est sur la question de soutenir les négociations mises en place par les Nations unies pour que, à chaque niveau de pouvoir et au niveau européen, il y ait un soutien, un traité international pour les entreprises et les droits humains, qui met au centre des débats la responsabilité sociale et écologique des multinationales. C'est dans ce sens que nous avons également introduit une motion.